

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 41 (1949)
Heft: 2

Artikel: Syndicalisme international
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384585>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les travailleurs sont conscients des incertitudes, des pertes de temps, d'argent, d'efforts qu'occasionne l'instabilité d'un calendrier variant au petit bonheur et qui nous prive d'éléments de comparaison, pour ne citer que quelques-uns des obstacles à surmonter pour eux aussi bien que pour leurs partenaires en affaires: employeurs, administrateurs et consommateurs. Ils savent évaluer l'importance primordiale du temps et reconnaître la nécessité d'une action immédiate. C'est *maintenant* que doit être remanié le calendrier pour le rendre à même de prêter son concours aux travailleurs et d'établir des conditions plus justes d'emploi. Jouant comme il le fait un rôle capital dans l'établissement d'un monde nouveau, on ne saurait se passer du concours et de l'appui du nouveau calendrier.

Que les travailleurs, dans ce domaine où leurs intérêts sont nettement engagés, se placent d'eux-mêmes à l'avant-garde du mouvement en faveur du Calendrier mondial, sonnante l'appel pour qu'il soit reconnu à travers le monde, de sorte que la *première Journée mondiale*, W Décembre 1950, voie s'introduire dans notre mesure du temps et dans notre existence, une plus grande stabilité, sécurité et harmonie.

Syndicalisme international

Comme il fallait bien s'y attendre, la scission survenue au sein de la F. S. M., en janvier dernier, suscite les commentaires les plus variés dans la presse ouvrière du monde entier. Déjà les plus optimistes se préoccupent de la création d'une nouvelle internationale syndicale apolitique.

En Amérique

C'est ainsi que le Conseil exécutif de l'A. F. L., réuni à Miami, se prononce, dans une résolution, pour une nouvelle internationale basée sur les principes suivants:

La reconstitution d'une Fédération internationale de syndicats libres ne peut pas et ne doit pas être le monopole d'une seule organisation syndicale nationale ou l'œuvre d'une coalition ou d'un bloc composé d'un nombre restreint d'organisations. A cet égard, il faut complètement rompre avec la politique de grandes puissances qui, dès ses débuts, a caractérisé la création et le fonctionnement de la F. S. M.

Une véritable Fédération internationale syndicale doit évidemment être soigneusement préparée et développée. Elle ne peut pas être créée en un jour, par un coup de baguette diplomatique ou par une assemblée avec une mise en scène somptueuse...

L'A. F. L. insiste sur la nécessité de discussions collectives préliminaires entre les mouvements syndicaux libres du monde, quelles que soient leurs forces numériques ou l'étendue géographique des pays auxquels ils appartiennent.

Le mouvement syndical, même dans le plus petit pays, doit être traité sur une base d'égalité avec les mouvements de la nation la plus grande et la plus puissante. Cela est impératif afin d'assurer une action véritablement collective et démocratique et pour réaliser un accord fondamental indispensable en vue de la création d'une Fédération internationale de syndicats libres de bonne foi.

Il devrait être clair maintenant que toutes les contributions financières faites par les syndicats libres affiliés à une organisation telle que la F.S.M. ont uniquement servi à étayer cette œuvre dominée par les communistes, créée en vue de la destruction de tout ce que ces mouvements ont défendu et pour quoi ils ont lutté.

Il faudra tenir largement compte des leçons de cette expérience tragique en construisant une organisation internationale solide de syndicats libres. Sinon la nouvelle Fédération internationale sera mort-née ou sera vite condamnée.

En effet, une coopération internationale vivante ne doit pas consister en des phrases creuses, quel que soit leur accent militant. Elle ne peut non plus être un écho ou une réplique des politiques gouvernementales. Pour être authentique, une Fédération internationale des syndicats libres doit, dans ses parties constituantes et en tant qu'entité mondiale, être entièrement indépendante de tous les partis politiques, des gouvernements et des employeurs.

Il est particulièrement réjouissant de constater que le Conseil exécutif de l'A. F. L. se prononce sans équivoque pour l'égalité totale entre les mouvements syndicaux, quel que soit leur volume. Quand des tas de démocrates se laissent impressionner par la force du nombre, il est réconfortant de constater que la grande A. F. L. n'entend pas prévaloir par la masse de ses huit millions de membres, mais par la logique de ses idées et la clarté de ses principes.

Mais la grande centrale syndicale américaine nous réjouirait davantage encore si elle parvenait à convenir d'un *modus vivendi* avec sa rivale du C. I. O.!

En France

De son côté, la commission exécutive de la C. G. T.-F. O., réunie le 11 février écoulé, se prononce dans le même sens, en ces termes plus généraux :

Sur le plan de l'organisation syndicale internationale, elle souhaite la constitution rapide d'une véritable internationale syndicale au sein de laquelle auront leur place les centrales syndicales libres de toutes les parties du monde.

A la réalisation de cette nouvelle internationale syndicale, la C. G. T.-F. O. entend s'associer de toutes ses forces.

En Angleterre

Herbert Tracey, dans les *Nouvelles du Front du Travail* du 19 janvier 1949, montre que Deakin et Tewson ne sont pas des isolés.

La grande majorité des syndicats britanniques les approuveront d'avoir osé, en pleine conscience de leur responsabilité, rompre avec la F. S. M. politique. En effet, selon Tracey :

Les syndicats du T. U. C. ont déjà approuvé à une forte majorité la déclaration du comité général contre l'ingérence du communisme dans les syndicats. La déclaration du comité général, qui se trouve dans un document intitulé « Défendez la démocratie », a dû être réimprimée sept fois pour répondre aux demandes émanant des dirigeants des syndicats affiliés. Toute la presse syndicale du pays a publié l'essentiel de la déclaration du comité général. Le texte en a été utilisé également par les centres syndicaux nationaux des autres pays.

Les trois syndicats suivants sont parmi les plus importants de ceux affiliés au T. U. C. : Transports et travailleurs sans spécialité, Syndicat national des travailleurs municipaux et sans spécialité et Syndicat national des mineurs. Le nombre total de leurs membres dépasse 2 650 000. Par l'intermédiaire de leurs comités exécutifs, ces syndicats ont mis leurs sections au courant de la politique adoptée par le T. U. C. : empêcher par des moyens démocratiques l'élection de communistes reconnus à tout poste syndical, soit comme administrateur, soit comme délégué. Les dirigeants syndicaux font savoir nettement à leurs membres que c'est à ceux-ci de débarrasser par leurs votes les syndicats de l'influence communiste.

Parmi les autres comités exécutifs ayant suivi l'exemple des « Trois Grands » citons : la Confédération du fer et de l'acier, qui compte presque 100 000 membres ; l'Union du bâtiment, comptant aussi près de 100 000 membres ; la Société nationale des peintres en bâtiment, de 75 000 membres ; l'Union nationale des gens de mer, avec au moins 70 000 membres ; sans compter de nombreux syndicats moins importants par le nombre de leurs adhérents, tels que la Société des gérants et surveillants, l'Union nationale des ouvriers des hauts fournaux, les syndicats réunis des mouleurs, etc.

L'acceptation par ces comités syndicaux de la politique du T. U. C. signifie que tous leurs dirigeants permanents, tous les membres des comités régionaux et tous les secrétaires de sections assument la responsabilité d'informer les simples adhérents de l'organisation syndicaliste que le syndicat est opposé au communisme sous toutes ses formes. Les dirigeants locaux délégués ouvriers et membres actifs ont été chargés de rassembler les adhérents contre tout candidat communiste essayant d'occuper un poste de direction au sein des syndicats.

Les chambres syndicales de tout le pays adoptent une ligne de conduite analogue. Les fédérations de chambres syndicales, qui constituent entre ces organismes un lien régional, prennent l'initiative d'inviter les chambres syndicales de leur région à appuyer la politique anticommuniste du T. U. C. Plus encore que dans les syndicats, les communistes font de vigoureux efforts au sein des chambres syndicales pour se rendre maîtres de l'organisation et de la politique syndicales. Les communistes ont employé tous les moyens imaginables pour empêcher les dirigeants syndicaux d'approuver la déclaration du T. U. C. Chaque fois qu'ils l'ont pu, ils ont essayé d'obtenir d'un dirigeant syndicaliste qu'il reste dans l'inaction, ce qui aurait eu pour résultat que l'exposé de la ligne de con-

duite du T. U. C. n'aurait pas été portée à la connaissance des membres du syndicat en question. D'après les statuts du T. U. C., le comité général et la direction du T. U. C. ne peuvent communiquer avec les sections syndicales que par l'intermédiaire du comité exécutif et du bureau principal de chaque syndicat affilié. De la même manière, les chambres syndicales locales ont été pressées par leurs membres communistes de s'abstenir de faire circuler parmi les adhérents la déclaration du T. U. C. Dans quelques cas isolés, les secrétaires des chambres syndicales n'ont pas même eu la permission de lire cette déclaration aux membres de la Chambre syndicale présents aux réunions régulières. Heureusement, le comité général du T. U. C. dispose de moyens suffisants pour faire en sorte que tous les simples adhérents des syndicats soient mis au courant de la politique du comité général.

Les dirigeants du Parti communiste ont fait de leur mieux pour pousser les organismes syndicaux locaux à « inonder le T. U. C. de protestations ». Le journal quotidien du Parti communiste a fait ce qu'il a pu, à maintes reprises, pour donner une fausse idée de l'attitude des dirigeants syndicalistes et des Chambres syndicales. Chaque fois, par exemple, qu'un comité syndical a jugé inutile d'envoyer des exemplaires de la déclaration du T. U. C. à ses délégués et à ses sections affiliées, parce qu'ils recevraient de toute façon la déclaration par l'intermédiaire de leur propre dirigeant syndical, le Parti communiste a crié bien haut que le comité syndical en question se trouvait en opposition avec le T. U. C.

Les absences constatées aux réunions de nombreux comités syndicaux, par suite de l'apathie ou de la lassitude des syndicalistes loyaux, aident quelquefois les communistes. Il a été prouvé mainte et mainte fois que dans les syndicats et les comités syndicaux les communistes exercent une influence hors de proportion avec leur nombre.

La seule façon de répondre à la tactique communiste est d'éveiller chez chaque syndicaliste le sens de la responsabilité: la politique du T. U. C. est orientée dans ce sens et elle reçoit l'approbation enthousiaste des dirigeants syndicaux.

Dans les démocraties populaires

Comme nous le laissons prévoir dans l'article « Dispersion syndicale mondiale » de la *Revue syndicale suisse* de janvier, une avalanche de résolutions déferle des « démocraties populaires » au *Bulletin d'information* de la Fédération syndicale mondiale en faveur du mythe de l'unité, qui signifie, comme on sait, alignement des grandes masses populaires excédées aux minorités agissantes, dynamiques, infuses des nouvelles vérités éternelles dont la définition est d'ailleurs sans cesse remise sur le métier!

C'est ainsi que l'Union générale des syndicats d'Albanie condamne télégraphiquement « avec indignation scission mouvement syndical mondial par représentants congrès syndical britannique et C. I. O. instruments dociles impérialistes, exprime fidélité envers F. S. M., unique organisation internationale défendant intérêts travailleurs du monde contre ennemis de liberté, démocratie et paix ».

La Pologne jette la suspicion dans une résolution de cent cinquante lignes contre les agents syndicaux (lisez Carey, Deakin, Tewson et Kupers) au service des « impérialistes anglo-saxons » coupables d'avoir voulu suborner la F. S. M. « pour en faire un instrument de leurs plans et de leurs intérêts ».

Plus redoutable encore, le Conseil central des syndicats tchécoslovaques, après avoir joué son air de flûte sur la politique de subordination suivie par les leaders syndicaux susnommés pour « suborner la politique de la classe ouvrière aux intérêts de l'impérialisme américain », les dénonce comme des « scissionnistes » et des « saboteurs » ! Avec quelle élégance et quelle finesse, ces choses-là sont dites...

Beaucoup d'autres résolutions entonnent les mêmes airs basiliens.

La déclaration du président des syndicats soviétiques, Kouznetsov, grand meneur de jeu, est naturellement plus nuancée. Les satellites ayant filé les grands airs calomnieux, il se présente aimablement en raccommodeur de vaisselle cassé : « Pour ce qui est des syndicats soviétiques, ils restent disposés à coopérer avec toutes les centrales syndicales, y compris le congrès des Trades unions britanniques. Ils sont disposés, à l'avenir également, à faire le nécessaire pour assurer une activité fructueuse de la Fédération syndicale mondiale, pour la défense des intérêts vitaux de la classe ouvrière et ses droits démocratiques, dans la lutte pour une paix solide et durable dans le monde entier. » Le mot « également » est de trop. Il eût fallu se borner à donner l'assurance que les syndicats soviétiques sont disposés à l'avenir de faire le nécessaire pour assurer à la F. S. M. une activité constructive, sans visées politiques sous-jacentes. Même si M. Kouznetsov était allé jusque-là, la déclaration serait malheureusement venue comme grêle après vendange et n'avait guère chance d'être agréée par les anglo-saxons. D'autant moins que la tactique simpliste qui consiste à faire gronder les satellites tandis que le chef d'orchestre prend des airs patelins est maintenant trop connue...

Et la F. S. M. ?

« Dispersion syndicale mondiale », l'article déjà cité plus haut, résumait les arguments juridiques, de faits ou moraux que les représentants des majoritaires opposèrent à ceux qu'ils acculèrent au séparatisme, lors de la mémorable séance du Bureau exécutif de la F. S. M., tenue à Paris en ce début d'année. La déclaration du Bureau exécutif de la F. S. M., publiée dans la presse, reprend ces arguments et les délaie dans une sauce épaisse destinée « aux travailleurs du monde entier ». Elle affirme avec conviction que la F. S. M. continue, ce qui ne saurait être contesté étant admis qu'elle est condamnée à se rétrécir inexorablement en une internationale communiste pure, rappelle ses objectifs et termine en esquissant le spectre

habituel du fascisme que « l'unité de la classe ouvrière dans le monde entier » est seule capable de faire reculer. Il eût fallu s'aviser de cela bien avant le terme de la course. Il eût été nécessaire aussi de généraliser et d'englober dans la même réprobation le totalitarisme rouge de nos jours beaucoup plus inquiétant que le fascisme ou le nazisme écrasé d'une façon qu'on veut espérer définitive dans la deuxième guerre mondiale!

Droits de l'homme

Du 21 septembre au 12 décembre 1948, l'assemblée générale des Nations Unies a tenu ses assises au Palais de Chaillot, à Paris.

Après un débat de deux mois au sein de la commission, l'assemblée générale adopta, le 10 décembre, la Déclaration universelle des droits de l'homme.

C'est là un événement historique puisque, pour la première fois, un organisme international officiel, groupant cinquante-huit Etats, formule une série de principes détaillés concernant les droits de l'individu. Même si le retentissement de cette votation mémorable n'est pas aussi grand que celui soulevé par la Déclaration des droits de l'homme votée en août 1789 par l'Assemblée constituante française, la nouvelle déclaration porte en elle-même tant d'espérances que le scepticisme déplorable, dû au délire politique ambiant, finira par fondre quand les peuples connaîtront exactement les clauses de ce document substantiel.

Comme il ne s'agit plus simplement de droits moraux conférés à l'individu, mais de droits internationaux économiques et sociaux, nous jugeons de notre devoir de contribuer à répondre le texte de la nouvelle Déclaration universelle des droits de l'homme parmi le peuple. C'est pourquoi, à la suite de cet article, nous publions le texte intégral de la nouvelle déclaration, qui ne constitue pas, sans doute, ne pouvait pas constituer la perfection, mais un premier pas important sur le chemin de la démocratie économique et sociale. Quand tant d'intérêts divers, avoués ou non, s'affrontent, il est inévitable d'aboutir à des compromis plus ou moins heureux, sous peine d'échouer lamentablement ou de verser dans la dictature, auquel cas les droits de l'homme deviennent un leurre. Ce que M^{me} Roosevelt, la « First Lady » des Etats-Unis, constate elle-même dans un court commentaire qu'elle donne au *Bulletin des Nations Unies*, numéro du 1^{er} janvier 1949, en ajoutant: « Dans l'ensemble, c'est cependant un document satisfaisant. Nous ne pouvons prétendre à la perfection, même si nous revisons cette déclaration de nombreuses fois, car l'idéal sera toujours au delà de nos réalisations possibles. C'est pourquoi j'estime qu'un premier document était nécessaire,